

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 99/02

ÉFAI – 020216 – MDE 25/001/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

ÉMIRATS ARABES UNIS **André Seïfred, 28 ans, ressortissant ukrainien**
Sergueï Doboni, 24 ans, ressortissant russe

Londres, le 3 avril 2002

D'après les informations recueillies, le 1^{er} avril, une cour d'appel de Doubaï a confirmé les condamnations à mort prononcées contre les deux personnes nommées ci-dessus. Leur cas va probablement être soumis à la Cour suprême. Si cette dernière confirmait leurs sentences capitales, elles devraient ensuite être ratifiées par le président des Émirats arabes unis, Sheikh Zayed ben Sultan al Nahyan, avant de pouvoir être appliquées.

André Seïfred et Sergueï Doboni ont été condamnés à mort en février, après avoir été reconnus coupables du meurtre d'un ressortissant indien, tué en juillet 2001. D'après les informations recueillies, ils ont tué la victime dans sa joaillerie, à Doubaï, et dérobé des bijoux et des diamants d'une valeur approximative de 1,4 million de dollars (environ 1,59 million d'euros).

En vertu de la *charia* (loi islamique), les familles de victimes de meurtre peuvent accepter que leur soit versée la *diyya* (prix du sang) à titre de dédommagement et pardonner au meurtrier. Aux Émirats arabes unis, le montant de la *diyya* est approximativement de 45 000 dollars (environ 51 000 euros).

Amnesty International reconnaît que tout État a le droit et le devoir de traduire en justice les auteurs présumés d'infractions. Toutefois, l'organisation est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue la pire violation qui soit du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À la connaissance d'Amnesty International, neuf personnes, dont une femme, ont été exécutées aux Émirats arabes unis depuis 1997. Toutes avaient été reconnues coupables de meurtre. Un certain nombre d'individus ont été condamnés à mort pour infraction à la législation sur les stupéfiants, mais d'après les informations recueillies, aucun n'a été exécuté. Les condamnés à mort sont généralement fusillés par un peloton d'exécution.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre compassion pour la victime et sa famille, mais rappelez aux autorités que la peine de mort est dégradante pour toutes les personnes impliquées dans son application ;

– appelez les autorités à gracier André Seïfred et Sergueï Doboni si leurs sentences capitales sont confirmées par la Cour suprême ;

– demandez instamment que toutes les condamnations à mort prononcées aux Émirats arabes unis soient commuées en des peines plus légères et plus humaines.

APPELS À :

Président des Émirats Arabes Unis :

His Highness
al-Sheikh Zayed Bin Sultan Al-Nahyan
President of the United Arab Emirates
Ruler of Abu Dhabi
Manhal Palace, PO Box 280
Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Télex : 22220 PALACE EM

Télégrammes : President Al-Nahyan, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Formule d'appel : *Your Highness*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques :

His Excellency Mohammad Nukhairah al-Dhahiri
Minister of Justice and Islamic Affairs
Ministry of Justice and Islamic Affairs
PO Box 753 Abu Dhabi
Émirats Arabes Unis

Télégrammes : Justice Minister, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Fax : + 971 4 282 5557

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 15 MAI 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*